

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 12 AVRIL 2022

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi douze avril deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, salle de la mairie de Sancergues, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, Maire.

Présents : Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Jean-Marie MUSOLESI, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Pascal BOYELDIEU, Jean-Pierre PERNEL, Raphaëlle BAGNOLATI, Samuel LECAS, Thierry CARLIER

Absente excusée : Caroline GANIER donne pouvoir à Bruno CHAPELIER

Absents : Aurélien BORDINAT, Robert LEPOIX

Mr Dominique MALLERON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour, le point suivant:

- ✓ Construction complexe scolaire : marchés de travaux : lot n°14 infructueux : délibération rectificative

CONSTRUCTION COMPLEXE SCOLAIRE : MARCHES DE TRAVAUX – LOT N°14 INFRUCTUEUX : DELIBERATION RECTIFICATIVE

Rectification de la délibération n°06.14.03.2022 suite au courrier de la Préfecture du Cher nous demandant un complément

Le Maire, informe l'assemblée :

Vu le rapport d'analyse des offres des marchés de travaux du 28 janvier 2022,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 28 janvier 2022 pour les marchés de travaux,

Vu la décision de Monsieur le Maire du 31 janvier 2022 retenant les entreprises pour les marchés de travaux sauf le lot n°14 infructueux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes déclare à l'unanimité des présents le lot n°14 (plomberie sanitaire – chauffage – ventilation) infructueux car la seule offre reçue est qualifiée d'inacceptable étant 46,80% au-dessus de l'estimation du maître d'œuvre Sem Territoria, les crédits ouverts au budget pour ce lot sont inférieurs à cette offre et ne permettent pas la réalisation de cette opération avec un tel dépassement financier, nous ne pourrions faire face à la dépense.

FONDATION DU PATRIMOINE : ADHESION 2022

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Fondation du patrimoine Centre-Val de Loire proposant à la commune d'adhérer à leur fondation en contrepartie d'une cotisation annuelle fixée à 75€ pour 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes, décide à l'unanimité des présents d'adhérer au Comité et de régler la cotisation 2022.

INDEMNITES KILOMETRIQUES

Suite à l'arrêté du 14 mars 2022 (publié au Journal Officiel du 15/03/22) modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques, Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de reprendre une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et procédé aux votes, décide à l'unanimité des présents d'allouer aux agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service, une indemnité kilométrique (référence arrêté du 14 mars 2022 portant revalorisation des taux des indemnités kilométriques, article 1^{er} et 2 du Journal Officiel du 15 mars 2022).

BUDGET AFFOUAGES DE MARCIAU 2022

Compte Administratif 2021

Une écriture est constatée pour l'année 2021 (taxe foncière), le résultat de clôture est de 260,54€.

Mr le Maire se retire de la salle.

Le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

Approbation du Compte de Gestion, dressé par Monsieur Jean-Yves CARLA, Receveur

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur Jean-Yves CARLA, Receveur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat et Budget Primitif 2022 Affouages de Marciau

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de maintenir le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 260,54€ à la section de fonctionnement pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 260,54€.

BUDGET COMMUNAL 2022

Compte Administratif 2021

- **Section de Fonctionnement :**

Les dépenses s'élèvent à la somme de : 744.358,45€

Les recettes s'élèvent à la somme de : 977.794,92€

Le compte administratif laisse ressortir **un excédent** de 233.436,47€.

• **Section d'Investissement** :

Les dépenses s'élèvent à la somme de : 294.164,67€

Les recettes s'élèvent à la somme de : 296.031,27€

Le compte administratif laisse ressortir **un excédent** de 1.866,60€

Le résultat de clôture est de 235.303,07€.

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Le compte administratif 2021 est adopté à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

Approbation du Compte de Gestion, dressé par Monsieur Jean-Yves CARLA, Receveur

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur Jean-Yves CARLA, Receveur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part, est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 233.436,47€ de la façon suivante :

- maintenir un montant de 83.436,47€ à la section de fonctionnement pour l'exercice 2022
- d'affecter un montant de 150.000,00€ à la section d'investissement pour l'exercice 2022.

Budget Primitif 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement : 919.794,85€
- Section d'Investissement : 4.297.447,47€.

Vote des taxes

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire les taux des taxes pour 2022 à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) : 38,05%
- Taxe Foncière (non bâti) : 36,27%
- CFE : 23,70%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents ces taux pour l'année 2022.

Participation aux organismes de regroupement 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de joindre le tableau (ci-dessous) détaillant les participations aux organismes de regroupement au Budget Primitif 2022 :

SIAEP de la région de Sancergues	521€
Syndicat de Transport Scolaire	1.950€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Cimetière	15.646€
SIVOM Sancergues St Martin des Champs Assainissement-Eaux Pluviales	5.302€
Syndicat Mixte du Pays Loire Val d'Aubois	2.565€
SDE18	6.100€
RASED	138€
Cher Ingénierie des Territoires (CIT)	131€
ASA de la Vauvise	128€
TOTAL	32.481€

Décision sur les amortissements 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents les amortissements suivants au Budget Primitif 2022 (voir tableau annexé au présent compte-rendu).

Subvention au CCAS 2022

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de verser une subvention au Centre Communal d' Action Sociale de la commune d'un montant de 5.000€. Cette somme sera prélevée à l'article 657362 du Budget Primitif 2022.

Subventions aux associations 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents la répartition des diverses subventions aux associations pour l'année 2022 (voir le détail annexé au présent compte-rendu).

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ SDE 18 : le conseil municipal donne un avis favorable pour l'enfouissement des réseaux rue de l'Ancienne Ligne sur la zone en face le collège et le nouveau groupe scolaire.

- ✓ Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la paroisse de Sancergues remerciant la municipalité ainsi que le personnel communal pour les travaux d'entretien, d'amélioration et de nettoyage au logement du Presbytère.
- ✓ Devis entretien église (gouttières) : suite au courrier de réponse de Monsieur CARY des Bâtiments de France, il est décidé de faire une demande à la DRAC pour l'accompagnement financier.
- ✓ Devis SENCYB (mise à jour site internet) : il est accepté.
- ✓ Election législatives : le conseil municipal établi les tableaux des permanences du bureau de vote pour les deux tours des élections législatives.
- ✓ Projet co-working : suite à la présentation des devis il est décidé de transmettre le dossier au Pays Loire Val d'Aubois.
- ✓ Visite CAUE du site école primaire : Monsieur Thierry CARLIER expose au conseil municipal les projets de réhabilitations proposés par le CAUE. Ces éléments permettront de conduire une réflexion pour l'utilisation future du site.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15.

Prochaine séance du conseil municipal, lundi 13 juin 2022 à 19h.

TABEAU DES AMORTISSEMENTS
Opération d'Ordre - Recette d'investissement

Compte	N° Inventaire Trésorerie	REF MAIRIE	Montant Total	Date Acquisition	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	RESTE A AMORTIR APRES 2022
28041582	TRVAUX EP PLACE MAIRIE		23 171.25	12/12/2012	2 317.34										0.00
28041582	TRVX EP-RUE CELESTIN LAMY		2 373.98	03/07/2012	238.19										0.00
28041582	DISSIMULATION RESEAU		8 906.65	12/12/2012	891.96										0.00
28041582	201700000007 TRVX EP REVE LE MINERAL		1 266.02	22/02/2017	126.00	126.00	126.00	126.00	126.00	130.82					634.82
28041582	201700000008 TRAVAU EP SARRE		1 155.17	22/02/2017	115.00	115.00	115.00	115.00	115.00	119.13					579.13
28041582	TRAVAU EP RTE DE BOURGES		265.46	16/06/2017	26.00	26.00	26.00	26.00	26.00	30.36					134.36
28041582	201700000021 TRVX EP PRISES GUIRLANDES		1 224.23	06/12/2017	122.00	122.00	122.00	122.00	122.00	125.39					613.39
28041582	EP ENFOUISS RESEAUX		31 555.47	30/05/2016	3 155.00	3 155.00	3 155.00	3 155.00	3 158.62						12 623.62
28041582	TRVX EP RUE DE LA CAMUZE		373.59	13/11/2018	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	37.00	40.23				225.23
28041582	TRVX EP REVE SABLONNIERE		5 359.61	11/06/2018	535.00	535.00	535.00	535.00	535.00	535.00	543.65				3 218.65
28041582	TRVX EP REVE CHAMP FOIRE		2 225.03	12/06/2018	222.00	222.00	222.00	222.00	222.00	222.00	226.53				1 336.53
28041582	TRVX EP EXTENSION BOURLON		599.69	11/06/2018	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	59.00	67.72				362.72
28041582	TRAVAU RENOV EP foyers vétustes		994.73	11/04/2019	99.00	99.00	99.00	99.00	99.00	99.00	99.00	103.73			697.73
28041582	TRVX EP REVE PETITS JARDI		196.35	03/05/2019	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	25.35			139.35
28041582	TVX EP REVE PETITS JARDIN		196.35	04/12/2019	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	19.00	25.35			139.35
28041582	TVX EP REVE CAMUZE		223.38	31/01/2020	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	22.00	25.38		179.38
28041582	TVX EP PRISES GUIRLANDES		333.28	20/04/2020	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	33.00	36.28		267.28
28041582	TVX EP AV. LIBERATION		635.72	10/05/2021	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	64.00	59.72	571.72
28041582	TVX EP MAURICE DELAFOSSE		337.39	10/05/2021	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	34.00	31.39	303.39
28041582	TVX EP RUE DES FOLIES		777.15	07/10/2021	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.72	77.67	699.43
28041582	TVX EP RUE DE LA CAMUZE		8 160.28	30/11/2021	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.03	816.01	7 344.25
28051	SEGILOG 2021		2 948.40	28/07/2021	2 948.40										0
28051	SITE INTERNET MAIRIE 2		795.60	10/05/2021	795.60										0
28051	SITE INTERNET MAIRIE 3		796.80	16/12/2021	796.80										0
28041581	ER RUE LAPAUTRE		900.00	16/11/2015	90.00	90.00	90.00	90.00	90.00						270.00
28041581	TRX E.P RUE CELESTIN LAMY		474.25	06/04/2012	48.27										0.00
28041581	TRVX E.P LA SABLONNIERE		232.36	06/04/2012	23.70										0.00
Opération d'Ordre - Dépenses de Fonctionnement															
68111			96 477.89		13 731.01	5 670.75	5 670.75	5 670.75	5 584.37	2 442.45	2 061.88	1 201.18	1 053.41	984.79	30 340.33

DETAIL DES SUBVENTIONS 2022

Article 6574

NOM	SUBVENTION 2022
COMITE DES FETES DE SANCERGUES	600 €
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	400 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	250 €
ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SANCERGUES	250 €
ASSOCIATION AAPPMA LE GARDON DE LA VAUVISE	300 €
AMIS BIBLIOTHEQUE CENTRALE DU CHER	100 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	200 €
TENNIS CLUB DE SANCERGUES	650 €
AMICALE CYCLISTE DE SANCOINS	1 028 €
HERRY'BAMBELLE	300 €
A.D.M.R.	100 €
JUDO CLUB SANCERGUOIS	500 €
FACILAVIE	250 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300 €
GRAHL	300 €
VOLLEY DETENTE DE SANCERGUES	100 €
CLUB DE PAINTBALL LES CANARDEURS	300 €
LES ARCHERS DE LA VAUVISE	200 €
ASSOCIATION EN RANG PAR DEUX	300 €
ASSOCIATION SAINTE BARBE	651 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE SANCERGUES	300 €
SECTION JEUNES SAPEURS-POMPIERS PAYS VAL SANCERROIS	100 €
S.B.P.A. DU CHER	294.75 €
COMITE DE BAUGY-AVORD DU SOUVENIR Français	100.00 €
DIVERS	3 576.25 €
TOTAL PREVU	11 500 €